

**De:** DPTC  
**Envoyé:** 30 octobre 2024 14:28  
**À:** Angora Alain; Arteau Guy; Barry Martine; Beaudoin Camille; Beaudoin Mario; Beaulieu Alexandre; Beaulieu Christian; Bédard Antoine; Bélair Brigitte; Bélanger Jonathan; Belleau Frédéric; Berthiaume Isabelle; Bessette Marie-Ève; Blais Martin; Boucher Sylvie; Bourque Michel; Boutin Eric; Brunet-Ladrie Marie-Claude; Castilloux Stéphane; Cebotari Vadim; Champagne Cathy; Charpentier Julie; DeBlois Edouard; Déry Patrick; Des Marchais Jacinthe; Desjardins Christian; Desrosiers Éric; Dionne Marie-Isabelle; Djab Hicham; Dufour Isabelle; Dumas Stéphanie; Fortin Denis; Garon Sophie; Gascon Benoit; Gauthier Louise; Girardeau Olivier; Gobeil Brigitte; Hamel Nathalie; Hamel Sophie; Houle Mario; Jacob Eric; Kabbaj Houcine; Khaya Ibrahima; Lachapelle Kim; Lacroix Hugo; Lainez Marie-Ève; Lamothe Lafrenière Mark Kaven; Langelier Marie-Pier; Langlois Eric; Lanouette Elaine; Lavoie Karine; Lebel Philippe; Lemieux Jean-Simon; Lespérance Pierre-Yves; Letellier Louis; Longtin Benoit; Martel Véronique; Martin Dominique; Meloche Gabrielle; Naud Luc; Néron Caroline; Ouellet Carl; Ouellet Jean-François; Ouellet Yves; Paquet Mario; Paquin Julie; Pelletier Luc; Perreault Mélissa; Petillot François; Pigeon Annie; Reid Julien; Rheault Natalie; Richard Sonia; Roy Paulin; Samson Helene; Simard Pierre; Sirois Nathalie; Soucy Marie-Claude; St-Hilaire Julie; Tan Herman; Théorêt Patrick; Toupin Pascale; Tourigny Geneviève; Trottier Caroline; Vachon Christine; Vigneault Geneviève; Vilone Bruno; Yeo Valy  
**Cc:** Conseillers exécutifs; Forget Annie; Faguy Jean-Nicolas; Fleury Jean-Michel; Ivascu Marina; André-Jeanty Berley; Gaudet-Beaulieu Maude; Moïse Céline  
**Objet:** Mesures de contrôle budgétaires  
**Importance:** Haute

Bonjour à toutes et à tous,

Merci pour votre présence au *scrum* de mardi. Si vous n'avez pu vous libérer compte tenu du court délai, vous trouverez ci-après un résumé du contenu abordé dans le cadre de cette rencontre.

D'abord, mentionnons que le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a annoncé, le 24 octobre dernier, certaines mesures de contrôle budgétaires. L'AMF est touchée par ces mesures, et le SCT compte sur la collaboration de l'ensemble des ministères et des organismes visés en regard du respect de ces mesures.

#### Rappel des mesures attendues

- Le SCT demande, dès l'exercice 2024-2025, d'appliquer une gestion serrée de nos dépenses de fonctionnement et de limiter notamment :
  - les dépenses de déplacement au Québec et hors Québec à ce qui est jugé essentiel en lien avec la mission;
  - le recours au temps supplémentaire;
- Le SCT a adopté des mesures concernant un gel de recrutement sur des emplois réguliers et occasionnels (ou l'équivalent) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

#### Limites appliquées aux dépenses de déplacement et au temps supplémentaire

- Une directive claire, avec des paramètres, vous sera acheminée sous peu, probablement au cours de la semaine prochaine. Elle permettra de vous guider dans la prise de décisions lors de demandes de déplacement au Québec et hors Québec. Nous vous suggérons fortement d'attendre les directives qui seront entérinées par l'organisation avant de partager cet élément avec votre personnel. D'ici là, nous comptons sur votre collaboration habituelle afin de faire preuve de jugement et de rigueur en lien avec ce type de dépenses.
- Des balises seront également émises au cours de la semaine prochaine en regard de l'autorisation du temps supplémentaire.

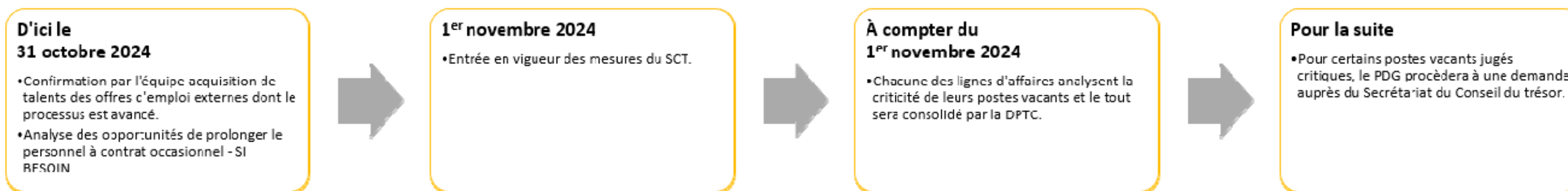
#### Mesures liées au gel d'effectifs – EN VIGUEUR DÈS LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2024

- Pour tout emploi régulier vacant le 1<sup>er</sup> novembre 2024, ou qui le deviendra par la suite, le recrutement d'une ressource externe doit faire l'objet d'une autorisation préalable du SCT.
- La nomination, la prolongation ou le renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, de tout emploi occasionnel doit également faire l'objet d'une autorisation préalable du SCT.
- Tout recrutement en regard d'un emploi régulier ou occasionnel, toute prolongation ou tout renouvellement d'un emploi occasionnel avant le 1<sup>er</sup> novembre 2024 n'est pas visé par le contrôle de recrutement.
- Les mesures excluent l'embauche de stagiaires et d'étudiants.

#### Prochaines étapes

- L'équipe d'acquisition de talents a complété l'identification des postes dont le recrutement à l'externe est très avancé, c'est-à-dire pour lesquels des entrevues pouvaient être devancées et pour lesquels nous estimons que le dépôt d'une offre d'emploi conditionnelle d'ici le 31 octobre est envisageable.
- Les conseillères exécutives de chaque secteur finalisent l'analyse de l'opportunité de prolonger les employés occasionnels à contrat, si besoin est. Cet exercice doit être complété dans les meilleurs délais afin de pouvoir confirmer par écrit aux membres du personnel visés la prolongation de leur contrat au maximum le 31 octobre 2024.
- À compter de la semaine prochaine, la Direction principale talent et culture (DPTC) fera le point pour ce qui est des postes vacants. Nous comptons mettre de l'avant une démarche pour structurer un exercice de repérage des postes vacants jugés critiques.
- Il est important de savoir que les demandes d'embauche externes pour les postes vacants qui seront considérés comme critiques devront être soumises au SCT par notre PDG.

- Une analyse de l'impact de ces mesures sur la dotation et les mouvements internes des effectifs sera réalisée. Des orientations et des mécanismes de mitigation sont fort à prévoir.
- Pour le moment, une communication à l'ensemble des employés n'est pas prévue par la direction. Nous vous acheminerons, au cours de la semaine prochaine, les messages clés à véhiculés à vos équipes, ainsi que les directives sur les dépenses de déplacement et sur le temps supplémentaire.



Nous comprenons que cette situation entraîne différents scénarios propres à chaque secteur et son lot de questionnements. Dans l'intervalle, et afin de structurer nos actions visant à identifier les postes essentiels et les mesures de mitigation pour la dotation interne, nous vous demandons d'attendre nos instructions avant de communiquer avec votre PARH ou avec l'équipe d'acquisition de talents pour la dotation de vos postes.

Merci d'avance de votre précieuse collaboration.

Isabelle Dufour, CRHA  
Directrice principale talent et culture

